

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 536 portant relèvement de la taxe contributive à l'entrée sur le chlorure de sodium.

n° 536

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 juillet 1943

Numéro JO
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro
15 juillet 1943

VISAS

Te Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844.

Vul'ordonnance n° 16 du 24 Septembre 1941 portant organisation nouvelle des Pou voirs Publics de la France Libre

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies notamment l'art 74 par. C

Vul'arrêté du 7 novembre 1931 modifiant l'assiette et le tarif de la taxe contributive et les tableaux annexés approuvés par cabiogramme ministériel le 11 décembre 1931

Vule télégramme officiel n 9 021 /COL du 20 Mai 1943

Vul'avis du Chef du Service des Doua nes

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 5 juillet 1943 ; Sous réserve de l'approbation du Comité National français;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er Le tarif de la taxe ntributive au développement du ommerce per ue à l'entrée sur le chlorure de odium établi par l'arrêté du 7 novembre 1931 susvisé est modifié ainsi qu'il suit No 266 Chlorure de sodium sel marin ou selgemme brut 1.000 K B. 190,00 frs raffiné blanc 100 K.R. 12,50 frs. Art. 2 Le présent arrêté qui est rendu provisoirement exécutoire i compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

SALLER,